

## CITES CP67 RAPPORT D'ÉTAPE RELATIF AU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE

Établi en vue de la 67<sup>e</sup> session du Comité permanent de la CITES

-----

Partie : République du Congo

Période considérée : 16 Septembre 2015 – 30 Juin 2016

-----

**Veillez remplir ce formulaire et soumettre votre rapport au Secrétariat CITES  
par courrier électronique à l'adresse [info@cites.org](mailto:info@cites.org) le 30 juin 2016 au plus tard.**

## **SECTION A : Résumé de la mise en œuvre du PANI**

Dans le cadre de la mise en œuvre effective des dispositions de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) et conformément aux recommandations issues des 63<sup>ème</sup>, 64<sup>ème</sup> et 65<sup>ème</sup> réunions du Comité Permanent de la CITES, consécutives à la conservation et gestion durable de la biodiversité, la République du Congo, Etat membre de la CITES, par le biais de ses organes de gestion CITES (CG) et du Point Focal pour la gestion de l'Ivoire, a élaboré en bonne et due forme son Plan d'Action National pour l'Ivoire (PANI) ; dont le but est de réduire de manière significative le grand braconnage de l'Eléphant de forêt et son corollaire, le trafic illicite de l'Ivoire. Le PANI du Congo a été approuvé par les instances dirigeantes de ladite Convention.

### **État d'avancement des activités**

Nonobstant les engagements pris par le Congo envers le Comité Permanent de la CITES sur la mise en œuvre de son PANI, il est à noter que l'avancement des activités a été fortement perturbé du fait des élections Présidentielles à partir de Mars 2016 et du remaniement Ministériel qui s'en est suivi.

La question des ressources disponibles demeure également une difficulté à prendre en compte quant au développement des activités prévues initialement.

En dépit des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des actions du PANI, le Congo, en synergie avec des ONG spécialisées dans le domaine de la Conservation et les partenaires impliqués dans l'application de la loi, notamment Stop Ivory (SI), Wildlife Conservation Society (WCS-Congo), ainsi que le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF), a pu d'ores déjà réaliser avec succès quelques-unes des activités prévues au titre de son PANI (cf : 1<sup>er</sup> rapport d'étapes du 1<sup>er</sup> octobre 2014 - 15 septembre 2015, disponible à la CITES).

Conformément au plan de travail édicté par la CITES aux Etats parties, les activités réalisées ci-après ont été classées numériquement par catégorie :

- |  |       |
|--|-------|
| - Activités substantiellement réalisées  | 2/26  |
| - Activités en bonne voie                | 13/26 |
| - Des progrès limités                    | 0/26  |
| - En attendant la fin d'une autre action | 4/26  |
| - Non commencé                           | 7/26  |
| - Peu claire                             | 0/26  |

### **Perspectives à venir**

Il sied de signaler dans un premier temps qu'avec l'appui technique et financier du Programme Mondial des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la validation finale de la *Stratégie Nationale et du Plan d'Action de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces et produits de la faune et de la flore sauvage du Congo*, découlant de la Stratégie commune Africaine sera programmée en Juillet 2016, et dotera ainsi le Congo d'un ensemble de mesures visant à combattre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces et produits de la faune sauvage.

Dans un second temps, un atelier consacré à la validation officielle du PANI et au développement d'un Plan d'Action National pour l'Eléphant prévu du 25 au 27 Juillet 2016, mis en place avec l'appui technique et financier de WCS-Congo, permettra d'établir de nouvelles lignes directrices et spécifiques pour la conservation de l'espèce.

Enfin, la validation finale par toutes les parties prenantes des recommandations issues du rapport de mission au Congo effectuée par les experts de l'ICWCC, dans le cadre de la lutte contre la criminalité environnementale,

constituera une feuille de route pour la mise en œuvre des activités clés contenues dans notre PANI et la recherche de financements.

Dans la perspective de mise en œuvre des activités prévues dans son PANI, le Congo, notre Pays, ne ménagera aucun effort entre Juin 2016 et Juin 2017, quant à la mobilisation de fonds auprès des partenaires au développement et des ONG de conservation, pour l'élaboration et la finalisation de projets, ainsi qu'à la signature des protocoles nécessaires pour atteindre les objectifs assignés.

**SECTION B : Évaluation sommaire des activités (définition du degré d'avancement)**

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
1. Législation et Réglementation		1.1- diligenter la publication des textes d'application de la nouvelle Loi sur la Faune et les Aires Protégées au Secrétariat Général du Gouvernement			1.2- Proposer aux Conseil des Ministres de la COMIFAC, l'examen d'une harmonisation des dispositions pénales en matière de trafic d'espèces protégées et de l'Ivoire en bandes organisées	
2. Poursuites judiciaires		2.1- Sensibiliser et former les juges et procureurs afin de traiter les crimes de faune avec responsabilité et rigueur  2.2- Mise en place d'un réseau de procureurs sur les délits de braconnage de grande faune  2.3- Mettre en place un mécanisme de gestion et de suivi du contentieux sur la faune et une base de données sur la suite au dossiers				
3. Renseignements et enquêtes	3.5- Inventaire des dépôts de stocks d'Ivoire à travers le Pays  3.6- Mise en place d'un système de gestion et contrôle de l'Ivoire	3.3- Travailler en synergie avec les services de l'intelligence dans le démantèlement des réseaux mafieux de trafics de l'Ivoire et d'autres produits de l'éléphant de forêt		3.1- Opérationnaliser l'Unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux mafieux de trafics de l'Ivoire  3.4- Renforcer les capacités des agents de terrain concernés par la lutte contre les crimes environnementaux et les poursuites judiciaires légales sur l'ensemble du territoire national  3.7- Renforcement des pouvoirs, des moyens	3.2- Démanteler les réseaux de trafics de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanale, lances de fer empoisonnées )	

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
				techniques et opérationnels des officiers de Police Judiciaires		
4. Coopération inter institutionnelle à l'échelle nationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages		<p>4.1- Opérationnaliser le Comité National de lutte Anti braconnage</p> <p>4.2- Renforcer les liens avec INTERPOL et le Institutions Internationales impliquées dans la lutte contre le commerce illicite de l'Ivoire</p> <p>4.3- Promouvoir la concertation sous -régionale dans la LAB et le commerce illicite de l'ivoire</p> <p>4.4- Mise en application des outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts d'ICCWC pour fournir un cadre institutionnel</p>		4.6 Mettre en place une commission mixte de travail permanent sur le suivi et la mise en œuvre PANI	4.5- Renforcer la collaboration et la mise en place d'un système d'échange d'information entre les services de renseignement et coordination avec les agences spécialisées ( INTERPOL et BNAL).	
5. Opérations de lutte contre la fraude		<p>5.1- Renforcer les capacités opérationnelles et le système de contrôles des autorités compétentes impliquées dans la lutte contre le trafic illicite de l'Ivoire et d'autres espèces, dans les ports, les aéroports, les marchés, les bijouteries, les frontières terrestre et les grands centres urbains</p> <p>5.3- Renforcer la capacité des agents LAB dans les Aires Protégées, dans les concessions forestières à forte densité d'éléphants de</p>			5.2- Elaborer les protocoles d'accord avec les compagnies de transport aériens, terrestres et maritimes	

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
		<p>forêt</p> <p>5.4- Améliorer les investigations sur scène de crimes et le renseignement comme pilier LAB complémentaire aux patrouilles dans et autour des Aires Protégées</p> <p>5.5- Opérationnalisation SMART comme système de suivi des activités LAB dans toutes les Aires Protégées, le USLAB et au niveau central</p>				
6. Sensibilisation, communication et éducation du Public					<p>6.1- Mettre en place un plan de travail avec quelques médias audiovisuels</p> <p>6.2- Production de supports audiovisuels ( Films et documentations, posters et autres affiches)</p> <p>6.3- Lancement de la campagne de sensibilisation du Public sur le braconnage de l'éléphant de forêt et le commerce illicite de l'ivoire</p>	

## SECTION C : Évaluation détaillées des activités

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<b>CATÉGORIE 1 : [Législation et Règlementation]</b>		
1.1 – Diligenter la publication des textes d'application de la nouvelle Loi sur la faune et les aires protégées transmis au Secrétariat général du Gouvernement	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ces textes ont été transmis au Secrétariat général du Gouvernement et n'attendent que leur examen d'adoption en Conseil des Ministres et pourront être signés et publiés par le Chef de l'Etat d'ici Décembre 2016. <i>A noter que ce processus a pris beaucoup de retard du fait des élections Présidentielles à partir de Mars 2016 et du remaniement Ministériel qui s'en est suivi</i></li> <li>Mai 2016 : En attendant la publication des textes d'application, une procédure a été initiée dans le cadre du PAREDA (Projet d'Action pour le renforcement d'Etat de Droit et des Associations) avec l'aide de WCS et WWF. Une proposition a été formulée auprès de l'Organisme, pour améliorer les dispositions de la <i>Loi de 2008 sur la Faune et les Aires Protégées</i> en matière d'infractions, et les intégrer dans le nouveau Code pénal. Ces recommandations ont été soumises au Gouvernement en Mai 2016, qui devrait les étudier dans les prochains mois.</li> </ul>
1.2 – Proposer au Conseil des Ministres de la COMIFAC l'examen d'une harmonisation pénale en matière de trafic d'espèces protégées et d'Ivoire en bandes organisées	<b>Non commencé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mise en œuvre enclenchée à ce jour.</li> <li><i>La mise en œuvre de cette activité devrait démarrer d'ici décembre 2016.</i></li> </ul>
<b>CATÉGORIE 2 : Poursuites judiciaires</b>		
2.1 – Sensibiliser et former les juges et procureurs afin de traiter les crimes de faune avec responsabilité et rigueur	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avril 2016 – Octobre 2016 (en cours) : Une étude judiciaire a été initiée par WCS sous le financement de USAID/CARPE, en collaboration avec le MEFDDE et le Ministère de la Justice dans le but de mieux comprendre le fonctionnement du système judiciaire dans le traitement des affaires liées à la faune, et de sensibiliser les différentes autorités sur le terrain. <i>Le résultat de cette étude conduira à un certain nombre de recommandations pour l'année à venir dont la sensibilisation et la formation des juges et procureurs sur les crimes contre la faune</i></li> </ul>
2.2 – Mise en place d'un réseau des procureurs spécialisés sur les délits de braconnage de grande faune	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une table ronde sera organisée en Septembre 2016 à l'initiative du MEFDDE, avec l'appui technique de WCS, pour mener une réflexion sur la possibilité de créer des chambres environnementales spécialisées au sein de certain Tribunaux de Grande Instance, ou un Tribunal Spécial sur l'Environnement – ce qui, par conséquent, contribuera au renforcement des capacités et à la spécialisation des procureurs sur les questions de la faune</li> </ul>
2.3- Mettre en place un	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>L'étude judiciaire initiée par WCS en Avril 2016, en collaboration avec le MEFDDE et le Ministère de la Justice a également pour but de recenser les cas traités au sein des Tribunaux du Pays sur les infractions liées à la faune</i></li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
mécanisme de gestion du contentieux sur la faune et une base de données avec les informations sur la suite de dossiers.		<p>depuis 2008, et débouchera sur l'établissement d'un mécanisme de gestion du contentieux à travers le Pays et l'établissement d'une base de données pour le suivi des dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un représentant du MEFDDE ainsi que des collaborateurs de WCS se sont rendus en Ouganda (grâce à l'appui technique et financier de WCS et Stop Ivory) en Avril 2016 pour assister à un atelier sur la présentation d'une base de données mise en œuvre par les Autorités Ougandaises, sur le suivi du contentieux lié à la criminalité faunique. Cet atelier a fait l'objet d'un rapport interne au sein du Gouvernement et permettra de compléter le processus de mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des contentieux</li> </ul>
<b>CATÉGORIE 3 : Renseignements et enquêtes</b>		
3.1- Opérationnaliser l'Unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux mafieux de trafics de l'Ivoire	<b>En attendant la fin d'une autre action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opérationnalisation de cette Unité va de pair avec la validation de la Stratégie Nationale de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces et produits de la faune sauvages du Congo</li> </ul>
3.2- Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanale, lances de fer)	<b>Non commencé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre a pris du retard du fait des élections Présidentielles comme indiqué précédemment, et du fait de l'attente de validation finale par toutes les parties prenantes des recommandations faites à travers le « Compte rendu de la mission d'évaluation concernant la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts », effectuée au Congo par les experts de l'ICWC du 13 au 24 Juillet 2015. La validation des recommandations se fera en Juillet 2016</li> </ul>
3.3 - Travailler en synergie avec les services de l'intelligence dans le démantèlement de réseaux de trafic de l'Ivoire et d'autres produits d'éléphants de forêt	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octobre 2015 : Une mission conjointe de terrain à travers le Pays a été réalisée par le Bureau national de l'Accord de Lusaka, la Gendarmerie nationale, la Justice, la Police Nationale et la Direction départementale de l'Economie Forestière du Niari.</li> </ul>
3.4- renforcer les capacités des agents de terrain concernés par la lutte contre les crimes environnementaux et les poursuites judiciaires légales sur	<b>En attendant la fin d'une autre action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'étude judiciaire initiée par WCS en Avril 2016, en collaboration avec le MEFDDE et le Ministère de la Justice aboutira à un certain nombre de recommandations dans le sens du renforcement des capacités des agents sur le terrain et sur le traitement des poursuites judiciaires sur l'ensemble du territoire</li> <li>La mise en œuvre a également pris du retard du fait des élections comme indiqué précédemment et en attendant la validation finale par toutes les parties prenantes des recommandations faites à travers le « Compte rendu de la mission d'évaluation concernant la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts », effectuée au Congo par</li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
l'ensemble du territoire		<p><i>les experts de l'ICCWC du 13 au 24 Juillet 2015. La validation des recommandations se fera en Juillet 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Grâce aux financements du Fonds d'Eléphant d'Afrique, une formation allant dans ce sens sera organisée au mois de Juillet 2016 dans le département de la Sangha (en collaboration avec le Bureau National de l'accord de Lusaka, la Direction de la Faune et des Aires Protégées, Direction Départementale de l'Economie forestière de la Sangha)</li> </ul>
3.5- Inventaire des dépôts de stocks d'Ivoire à travers le Pays	<b>Substantiellement réalisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un inventaire des stocks d'ivoire a été réalisé du 24 au 26 Février 2016 avec l'appui technique et financier de Stop Ivory et WCS. Celui-ci a permis de recenser de 697 kg d'ivoire (304 pointes d'ivoire individuelles)</li> <li>Un rapport a été soumis à la CITES au mois de Février 2016 conformément aux recommandations du Secrétariat et de la Convention</li> </ul>
3.6- mise en place d'un système de gestion et contrôle d'ivoire	<b>Substantiellement réalisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'occasion des journées de formation consacrées à l'inventaire de l'ivoire en Février 2016, une vingtaine de membres du Gouvernement, Point Focaux et Gestionnaires des stocks d'ivoire dans les aires protégées du Congo ont pu assister à la présentation du nouveau système numérique de gestion des stocks d'ivoire développé par Stop Ivory, dans le but d'établir un inventaire des stocks d'ivoire saisis à travers le Pays et d'en permettre le suivi.</li> <li>Une mission d'échange d'expériences des agents du MEFDDE au Kenya et Tanzanie est en cours de préparation.</li> <li>Le réaménagement du magasin du MEFDDE est en cours avec le financement du Fonds Eléphant d'Afrique.</li> </ul>
3.7- renforcement des pouvoirs, des moyens techniques et opérationnels des Officiers de Police Judiciaire (OPJ)	<b>En attendant la fin d'une autre action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>L'étude judiciaire initiée par WCS en Avril 2016, en collaboration avec le MEFDDE et le Ministère de la Justice aboutira à un certain nombre de recommandations dans le sens du renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents sur le terrain, dont les OPJ</i></li> <li><i>La mise en œuvre a également pris du retard en attendant la validation finale par toutes les parties prenantes des recommandations faites à travers le « Compte rendu de la mission d'évaluation concernant la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts », effectuée au Congo par les experts de l'ICCWC du 13 au 24 Juillet 2015. La validation des recommandations se fera en Juillet 2016</i></li> </ul>
<b>CATÉGORIE 4 : Coopération interinstitutionnelle à l'échelle internationale et nationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages</b>		
4.1 – Opérationnaliser le Comité National de Lutte Anti Braconnage	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Juillet 2016 : La validation finale de la Stratégie Nationale et du plan d'Action de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces et produits de la faune sauvages du Congo favorisera également l'opérationnalisation du Comité</i></li> </ul>
4.2 – Renforcer les liens avec INTERPOL et les Institutions Internationales impliquées dans la lutte contre le commerce	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Juillet 2016 : Il sera procédé à la validation finale des recommandations issues du « Compte rendu de la mission d'évaluation concernant la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, effectuée au Congo » par les experts de l'ICCWC du 13 au 24 Juillet 2015</i></li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
illicite de l'Ivoire		
4.3- Promouvoir la concertation sous-régionale dans la LAB et le commerce illicite de l'Ivoire	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Congo a contribué dans les années passées à la mise en place de plusieurs initiatives de conservation transfrontalières qui se sont matérialisées par la signature d'accords de coopération particuliers dans la Sous-région (Accord du Tri-National de la Sangha) et par la mise en place de brigades mixtes de patrouilles</li> </ul>
4.4- Mise en application pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Janvier 2016 : réception du « Compte rendu de la mission d'évaluation concernant la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, effectuée au Congo » par les experts de l'ICCWC du 13 au 24 Juillet 2015</li> <li>Avril-Juin 2016 : Elaboration de la Stratégie Nationale et du plan d'Action de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces et produits de la faune sauvages du Congo</li> <li>Juillet 2016 : <i>Validation finale des recommandations issues du rapport des experts de l'ICCWC ; et Validation de la Stratégie Nationale et du plan d'Action de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces et produits de la faune sauvages du Congo</i></li> </ul>
4.5- renforcer la collaboration et la mise en place d'un système d'échange d'informations entre les services de renseignement et la coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL et Bureau National de l'Accord de Lusaka (BNAL)	<b>Non commencé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Un plan de formation sera disponible, issu des recommandations du rapport de missions des experts de l'ICCWC courant Octobre 2016</i></li> </ul>
4.6- Mettre en place une commission mixte de travail permanent sur le suivi et la mise en œuvre PANI	<b>En attendant la fin d'une autre action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'occasion de l'atelier dédié au Plan d'Action National pour l'Eléphant qui se tiendra les 25, 26 et 27 Juillet 2016 à Brazzaville, les différentes Parties prenantes procéderont à la validation finale du PANI dont la mise en place de ladite Commission fait partie.</li> <li><i>Il est à noter que l'absence de cette Commission, n'a pas empêché jusqu'à présent la mise en œuvre de plusieurs activités prévues dans le cadre du PANI.</i></li> </ul>
<b>CATÉGORIE 5 : Opération de lutte contre la fraude</b>		
5.1 – renforcer les capacités opérationnelles et le	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le PALF, le Bureau National de l'Accord de Lusaka et les Directions Départementales sont continuellement en mouvement sur le terrain en vue de rechercher et constater les infractions en la matière.</li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et <i>commentaires</i> )
système de contrôle des autorités impliqués dans la lutte contre le trafic illicite de l'ivoire et d'autres espèces dans les aéroports, les marchés, les bijouteries, les frontières terrestres et les grands centres urbains		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation organisée au mois de janvier 2016, par l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka à Kobo, dans le département de la Sangha, pour 23 agents et avec la participation des Pays de TNS (Cameroun et Centrafrique), sur les techniques d'investigations criminelles appliquées au braconnage et à la lutte contre le commerce illicite transfrontalière, ainsi que sur les procédures judiciaires sur la lutte contre la criminalité environnementale.</li> <li>• Avril 2016 : Mission de la DDEF-Niari, au cours de laquelle deux pointes d'ivoire ont été récupérées des mains de l'autorité Sous-préfectorale, relative à un éléphant de forêt trouvé mort à proximité d'un village, suite au braconnage perpétré sur cette espèce emblématique par des criminels non identifiés</li> </ul>
5.2 – Elaborer les protocoles d'accords avec les compagnies de transport aériens, terrestres et maritimes incluant la saisie définitive des engins et véhicules ayant servi au transport de l'ivoire.	<b>Non commencé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des contacts ont déjà été pris avec les responsables de ces structures, en vue de rédiger un protocole de travail y relatif d'ici décembre 2016.</li> <li>• <i>La validation finale du PANI par toutes les parties prenantes, pourra contribuer à la mise en œuvre effective de cette activité.</i></li> </ul>
5.3- renforcer la capacité des agents de Lutte Anti Braconnage (LAB) dans les aires protégées, dans les concessions forestières à forte densité d'éléphants de forêt	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une Unité contre la criminalité faunique « Wildlife Crime Unit » par WCS, en Janvier 2016, basée à Ouessou pour une intervention dans le périmètre du Parc Nouabalé Ndoki, et d'une Unité de Réponse Rapide « Rapid Respons Unit » aux abords du Parc</li> <li>• Septembre – Octobre 2015 : 51 écogardes ont pu bénéficier d'une formation paramilitaire au sein du Parc Nouabalé Ndoki en collaboration avec WCS, avec l'aide de l'Armée du Congo et MAISHA (Société spécialisée dans la formation paramilitaire)</li> <li>• Augmentation des effectifs des écogardes dans les sites de conservation au nord du Congo.</li> </ul>
5.4- améliorer les investigations sur les scènes de crimes et le renseignement comme pilier de LAB, complémentaire aux patrouilles dans et autour des aires protégées	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre 2015 : 7 Responsables d'écogardes ont pu bénéficier d'une formation sur la collecte et l'analyse de renseignements au Parc National de Nouabalé Ndoki en collaboration avec WCS et MAISHA</li> <li>• Mise en place d'un réseau d'informateurs autour des parcs Nouabalé Ndoki et Odzala- Kokoua en collaboration avec WCS et African Parks Network</li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et <i>commentaires</i> )
5.5- Opérationnaliser SMART comme système de suivi des activités LAB dans toutes les aires protégées et au niveau central	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système SMART reste opérationnel dans toutes les aires protégées et au sein de deux concessions forestières.</li> <li>• Les écogardes et agents de terrain du MEFDDE ont été formés sur l'utilisation et la collecte des données SMART.</li> </ul>
<b>Catégorie 6 : Sensibilisation, communication et éducation du public</b>		
6-1- Mettre en place un plan de travail avec quelques médias audio visuels et écrits	<b>Non commencé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>De nouveaux projets pourraient voir le jour en fonction de l'affectation de financements par le Fonds Eléphant d'Afrique</i></li> </ul>
6.2- Production de supports audiovisuels (films et documentaires, posters et autres affiches	<b>Non commencé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>De nouveaux projets pourraient voir le jour en fonction de l'affectation de financements par le Fonds Eléphant d'Afrique</i></li> </ul>
6.3- Lancement de la campagne de sensibilisation du Public sur le braconnage de l'Eléphant de forêt et le commerce illicite de l'Ivoire	<b>Non commencé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'organisation de l'atelier sur la validation du PANI et sur le développement du Plan d'Action National pour l'Eléphant, prévu les 25, 26 et 27 Juillet 2016 permettra d'aborder ce point</i></li> </ul>

**Section D : Indicateurs (FACULTATIFS)**

## **Section E : Annexe(informations d'appui) (FACULTATIVE)**

[Vous avez la possibilité de joindre en annexe des informations d'appui ou des renseignements complémentaires (p. ex. des photos, des communiqués de presse, etc.) pour aider à décrire les progrès accomplis et les activités menées à bien. Merci de regrouper les informations sous la catégorie/l'activité du plan concernée et d'insérer des renvois dans le texte figurant dans les Sections A et/ou C, selon qu'il conviendra (p. ex. « Voir annexe »). Veuillez également préciser brièvement en quoi consiste chaque document d'appui. S'il vous est impossible de joindre certains documents en annexe, veuillez les soumettre séparément en même temps que le présent rapport et indiquer clairement leurs références dans l'annexe en précisant qu'ils ont été soumis à part.]

### ***CATÉGORIE 1 : [nom]***

[Description des informations fournies]

### ***CATÉGORIE 2 : [nom]***

[Description des informations fournies]

...